

AIDE A LA RESTAURATION 2022/2023

Le revenu fiscal de référence 2022 ne doit pas dépasser :

Nombre d'enfant(s)	Revenu fiscal de référence
1	25 370 €
2	31 225 €
3	37 080 €
4	42 935 €
5	48 790 €
6	54 645 €
7	60 500 €
8	66 355 €
9	72 210 €
10	78 065 €

Par enfant supplémentaire : + 5 855 €

revenu fiscal de référence 2022 sur les revenus 2021

Joindre une photocopie complète du document intitulé "avis d'impôt sur le revenu 2021"

Joindre une attestation récente de la CAF/MSA si les enfants ne figurent pas sur l'avis d'impôt